



Siège Social sans permanence :  
20 Rue Édouard Pailleron 75019 PARIS  
Siège Administratif :  
2 Rue de Launay Sillay  
44115 BASSE GOULAINÉ  
09 75 27 12 20  
contact@anamaaf.org

[www.accueillons-ensemble.org](http://www.accueillons-ensemble.org)  
[www.facebook.com/anamaaf](https://www.facebook.com/anamaaf)



La Vallée  
61500 SEES  
02 33 28 59 25

[presidence@fnaf.fr](mailto:presidence@fnaf.fr)  
[www.fnaf.fr](http://www.fnaf.fr)



Syndicat Professionnel des Assistants Familiaux  
82, place d'Hautpoul  
81600 Gaillac

[www.safsolidaires.fr](http://www.safsolidaires.fr)  
[safsolidaires81@yahoo.fr](mailto:safsolidaires81@yahoo.fr)

Il y a un « avant » et un « après » ; tout ne sera plus jamais comme avant et il faudra s'affranchir du fait que les salaires et la reconnaissance devront être à la hauteur de l'utilité sociale de telle ou telle profession.

Ce sont des mots et des positions de responsables politiques, de citoyens quels que soient leurs places dans la société.

Mais dans les faits, il y a ceux qui font le « job » et ceux qui disent qu'ils l'ont fait afin que les autres le fassent !...

Au lieu de se comporter en responsable politique, il est plus important de se positionner en stratège médiatique.

En ce qui concerne nos fédérations, nous sommes présents depuis plus d'un an à travailler avec les acteurs de la protection de l'enfance en lien avec le gouvernement via notre secrétaire d'état Mr Taquet.

La stratégie annoncée par le secrétaire d'état portait sur un diagnostic partagé par tous.

*« Les données de la DREES font état de 76.000 mineurs et jeunes majeurs accueillis chez des assistantes familiales et des assistants familiaux au 31 décembre 2017. L'accueil familial constitue le premier mode de suppléance parentale et permet de répondre au besoin de sécurité et de stabilité de nombreux enfants.*

*Dans son avis de 2018 sur l'accueil familial, le Conseil national de la protection de l'enfance a fait état des conditions insatisfaisantes d'exercice de la profession (annexe 1). La concertation qui a présidé à l'élaboration de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance les a également mises en lumière (annexe 2).*

*Ces constats conduisent à identifier quatre grands thèmes de réflexion :*

- *Les conditions d'emploi*
- *Le soutien professionnel*
- *Les conditions matérielles*
- *Les garanties d'exercice. »*

Cette crise exceptionnelle a bien évidemment augmenté de façon exponentielle les dérives et décalages de traitement entre les départements à l'égard des assistants familiaux, et pourtant !... Nous avons démontré à maintes reprises que nous savions réfléchir et faire des propositions concrètes que le gouvernement n'a pas hésité à utiliser et faire « siennes » en les relayant vers les départements pour application.

En ce qui concerne les difficultés de mises en œuvre sur le terrain, là encore, notre Secrétaire d'état nous a mis à contribution pour faire remonter toutes les anomalies et bonnes pratiques (le fameux factuel).

Nous avons donc mis en place des enquêtes aux seins de nos institutions, des envois de courriers, des pétitions...développées toutes nos capacités humaines et financières (sans aucunes contreparties ni contributions financières) afin d'aider au mieux le gouvernement dans la gestion de cette crise et aussi de mieux protéger les enfants que nous accueillons ainsi que nos collègues. Nos collègues, qui tout comme nous exercent en ce moment encore 24h/24 et 7jours/7 leur propre rôle de « travailleur social » mais suppléent les éducateurs, les psychologues, les professeurs...toutes ces professions pour lesquelles il n'y a aucune hésitation à les mettre en avant et à leur garantir rémunérations et congés au nom de l'équité et au passage d'ignorer les assistants familiaux toujours présents physiquement.

Les départements n'hésitent pas à mettre en avant leurs implications pour la continuité des activités et des services rendus aux « usagers » en ignorant toujours plus la place exceptionnelle occupée par les assistants familiaux.

Tout comme les départements ignorent les implications des assistants familiaux, les dépenses supplémentaires qu'ils ont à supporter, les absences de prises en charge, les absences de services d'urgences, de suppressions de congés...le gouvernement accompagne ces derniers dans le déni de l'existence même de notre présence !

Nos demandes sont simples, légitimes mais ignorées :

- 3 heures SMIC/jour/enfant correspondent au surcroit de travail lui-même
- 2 X MG (soit  $3.65 \times 2 = 7.30$  €) correspondent aux dépenses supplémentaires.
- 15 jours DE CP étalés sur 18 MOIS : les AF n'ont pas d'heures « supp » au réel
- La prime de 1000 € comme pour tous ceux qui ont travaillé pendant le confinement

Bien que des solutions ont été apportées : de chômage partiel, d'arrêts maladies pour garde d'enfant, de prime exceptionnelle pour les salariés du privé comme du Public, de soutien aux familles, d'aides financières aux entreprises, en fait des milliards d'euros...toujours et encore rien pour les assistants familiaux et l'on se demande pourquoi ce métier n'attire plus ?

Sur quoi allons-nous travailler à la fin de ce confinement pour modifier les conditions d'exercice de la profession si nous sommes ignorés à ce point ?